

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel mardi 24 juin 2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COULANJON J., DOUSSET B., CHEMINET JL., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., AVELINE P., BOUTET S., CHABROL JE., BOURICAT G., NAQUET C., P. GRIDAINE, VERMEZ N., DESAGES H., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., PETIT E.,
Délégués excusés : DUBREUIL A., MANGERET C (pouvoir à JL CHEMINET), LECLERC C. (pouvoir S. ROLIN), CHARRET T. (pouvoir à D. DAUGERON), PENAUD JP. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), DEFFONTIS S. (pouvoir à JE CHABROL), COFFIN D. (pouvoir à N. VERMEZ), ANTONIOTTI L., JACQUOT C., (pouvoir à E PETIT), PALLIOT JM (pouvoir à R. LAMY)

Ordre du jour est le suivant :

- ✓ Validation de convention de coopération entre le Département et les intercommunalités pour le déploiement du pacte et du SPRH sur les territoires
- ✓ Extension de la ZAC d'Huriel : point sur le dossier et sur la signature du marché
- ✓ Maison de Santé d'Huriel : point sur le projet d'extension et sur les demandes de subvention
- ✓ Espace Mosaïque : point sur la poursuite des travaux
- ✓ Etude pôle culturel d'Huriel
- ✓ Pacte avec le Département : validation des actions et des montants de subvention
- ✓ Projet de jardin à Huriel
- ✓ Hôtel d'Entreprises de La Chapelaude : point sur la location des ateliers
- ✓ Baignade biologique : point sur l'ouverture du site
- ✓ Service Environnement : point sur la convention de service commun
- ✓ Point sur la recomposition du Conseil Communautaire en 2026
- ✓ Commission tourisme : point sur les projets
- ✓ Questions diverses

Validation de convention de coopération entre le Département et les intercommunalités pour le déploiement du pacte et du SPRH sur les territoires

Le pacte territorial France Rénov' (PIG) se substitue aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et Programmes d'Intérêt Général (PIG) à compter du 1^{er} janvier 2025. Ces pactes constituent les piliers de la politique de rénovation du parc privé et ont 3 missions :

- La dynamique territoriale qui vise à mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat
- L'information, le conseil et l'orientation des propriétaires occupants ou bailleurs et des syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de l'habitat quels que soient leurs revenus
- L'accompagnement pour épauler les ménages, sous forme de missions d'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO), dans l'élaboration de leur projet et la recherche des financements

La Communauté de Communes est appelée à signer la convention qui organise le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat et du pacte territorial France Rénov. Dans cette convention, le Département s'engage à porter la dynamique territoriale et à mettre en place une équipe dédiée qui informera les ménages et accompagnera les usagers dans leur projet de rénovation avec :

- 3,3 équivalents temps plein sur le volet dynamique territoriale.
- 4,9 équivalents temps plein sur le volet information, conseil et orientation.
- 13 équivalents temps plein sur le volet accompagnement

Pour sa part, la Communauté de Communes s'engage à :

- Participer à la gouvernance partagée du pacte territorial au travers des instances de pilotages
- Assurer un relai actif de la communication sur son territoire (articles dans la presse locale, magazine communautaire, site web, salons et évènementiels locaux, etc.)
- Aider à définir et soutenir les opérations spécifiques concourant à la dynamique territoriale
- Mettre à disposition des locaux pour les équipes qui interviendront sur le territoire lors des permanences ou de missions spécifiques
- Participer au financement des missions définies dans le pacte territorial (volets 1, 2 et 3) à hauteur de 1 € par habitant et par an (cf annexe 4)

Le Conseil Communautaire valide le projet de convention et autorise le Président à le signer.

Extension de la ZAC d'Huriel : point sur le dossier et sur la signature du marché

Suite à la consultation lancée, nous avons reçu une seule offre de la SMTPB d'un montant de 474 180 € HT. Un rendez-vous a été organisé avec le responsable de l'entreprise pour voir si des économies pouvaient être réalisées sur certains postes. L'entreprise a proposé la suppression de la grave bitume. Cette solution a été rejetée par le bureau d'étude BTM qui propose d'autres types d'économies.

Il s'agit de remplacer le bi-couche de couleur par du tuff ocre et de supprimer l'engazonnement et les plantations basses qui seront réalisées en interne par la Communauté de Communes. L'économie sera de l'ordre de 20 854,50 €.

Par ailleurs, nous avons reçu les devis du SDE qui se décompose comme suit :

- ✓ Alimentation électrique à l'intérieur du lotissement, tranchée et pose des coffrets : 15 500 €
part SDE : 12 500 €
part communautaire : 3 000 €
- ✓ Fourniture commande d'éclairage public, câble d'éclairage, 5 candélabres : 15 562 €
part SDE : 3 891 €
part communautaire : 11 671 € avec une possibilité d'étalement sur 5 ans, 2 561 € /an

A ce titre, le Conseil Communautaire décide de régler en une seule fois l'alimentation électrique à l'intérieur du lotissement à hauteur de 3 000 €, la commande d'éclairage public sur 5 ans, soit 2 561 € par an.

Plan de financement extension ZAC Huriel	
Travaux SMTPB	453 325,50 €
SDE	5 561,00 €
SIVOM	10 000,00 €
Maitrise d'œuvre	10 115,00 €
Total	479 001,50 €
Recette	
DETR	105 000,00 €
Pacte	193 000,00 €
Autofinancement	181 001,50 €
Total	479 001,50 €

Aujourd'hui, le plan de financement de l'opération peut s'organiser comme ci-dessus avec un apport de 193 000 € du Pacte Allier pour compenser la hausse du coût de l'opération.

Il est à noter que nous ne disposons pas à ce jour du devis définitif du SIVOM.

M. S. ABRANOWITCH soulève la question du prix de vente des terrains qui devra être rapidement éclaircie pour répondre aux demandes des entrepreneurs, notamment celle concernant un projet d'installation de centrale à béton.

Maison de Santé d'Huriel : point sur le projet d'extension et sur les demandes de subvention

Le coût de l'opération a été estimée à 690 000 € HT.

L'Etat avait été sollicité à double titre :

- DETR - demande 310 000 €
- DSIL - demande 116 500 €

Les services de l'Etat ont décidé de nous attribuer une subvention de seulement 138 000 € (20 %) au titre de la DETR. Nous n'aurons pas de subvention DSIL car ce fonds est réorienté sur les agglomérations.

Recherche de solutions :

1. Diminution du coût : après discussion avec l'architecte, le coût pourrait être réévalué à 644 000 € HT. L'économie est faible car le projet a une contrainte importante au niveau des fondations qui ne sont pas stables.
2. Augmenter la subvention prévue dans le Pacte Départemental

Aujourd'hui, le projet de plan de financement pourrait être celui-ci :

Plan de financement Extension de la Maison de Santé		
Coût de l'opération révisé	644 000,00 €	
Subventions		
DETR	138 000,00 €	21%
Pacte départemental	250 500,00 €	38,89%
Région	50 000,00 €	7,76%
Total subventions	438 500,00 €	68,09%
Autofinancement	205 500,00 €	31,90%

Néanmoins, une recherche de fonds complémentaires est en cours pour diminuer la part d'autofinancement de la Communauté de Communes et le montant du loyer des médecins.

Ces derniers ont été informés du reste à charge qui, avec un emprunt sur 15 ans, donnerait lieu à une mensualité de l'ordre de 1 500 € ou 1 200 € sur 20 ans.

Lors de la construction des locaux, un ratio de 4 € au m² avait été appliqué. L'idéal serait de s'en rapprocher.

Espace Mosaïque : point sur la poursuite des travaux

Le maître d'œuvre a proposé un chiffrage pour deux nouvelles tranches de travaux. La première comprend la rénovation des sous-sols et la création d'une terrasse à hauteur de 195 000 € HT, la seconde la construction de 3 nouvelles chambres et d'un SAS d'entrée pour 321 400 €.

Le Président a engagé des discussions avec les services et élus du Conseil Régional et il apparaît que nous pourrions inscrire dans le Pacte Régional une seule action et bénéficiaire d'une aide de l'ordre de 367 000 €, soit 71 % de subvention. La part restante pour la Communauté de Communes serait de 149 400 € (28,93 %).

Dans cette hypothèse, nous pourrions reprendre la subvention de 160 000 € prévue dans le Pacte Départemental pour l'affecter à l'extension de la Maison de Santé d'Huriel. Nous sommes dans l'attente d'une confirmation écrite de l'accord de cette subvention.

Etude pôle culturel Huriel

Le projet d'un pôle culturel a été inscrit dans le programme Petites Villes de Demain signé par la commune d'Huriel et la Communauté de Communes. L'architecte de la commune a évalué le coût de la maîtrise d'œuvre de l'opération. Celui-ci peut faire l'objet d'un financement à 50 % au titre d'un fonds d'étude géré par la Banque des Territoires.

Le Président indique que le bureau souhaiterait qu'il y ait dans un premier temps une étude préalable au projet qui permettrait de mieux mesurer le besoin, de préciser ce qui revient à la Communauté de Communes et à la Commune d'Huriel et d'avoir une approche des coûts de fonctionnement du site.

Monsieur le maire d'Huriel s'inquiète du risque de perte de la subvention « étude » si on n'avance pas rapidement sur ce dossier.

Un groupe de travail est donc constitué pour travailler début juillet sur le cahier des charges de l'étude. Il est composé de Mesdames et Messieurs N. VERMEZ, S. ABRANOWITCH, JP PENAUD, R. LAMY, D. DAUGERON, C. LECLERC.

Pacte avec le Département : validation des actions et des montants de subvention

L'enveloppe est composée comme suit :

- 511 462,77 € pour l'enveloppe de base, suite au retrait de la participation pour le TEP Scan (sera éventuellement ajusté en fonction des reliquats sur les dernières opérations du contrat de territoire 1^{ère} génération)
- 40 355 € sur l'enveloppe spécifique, qui ne pourra concerner qu'une seule opération.
- Total de l'enveloppe : 552 000 €

Nature des Actions	Enjeu	Coût H.T	Département	Modification	Nouveau montant	%age CD	Etat DETR	Région	EPCI reste à charge	% à charge
Extension de la Maison de Santé d'Huriel	Santé	644 000,00 €	69 000,00 €	160 000€ et 21 500€	250 500,00 €	38,89%	138 000,00 €	50 000,00 €	205 500,00 €	31,90%
Extension de la ZAC d'Huriel	Développement économique	479 001,00 €	169 000,00 €	24 000,00 €	193 000,00 €	40,29%	105 000,00 €		181 001,00 €	37,78%
Espace Mosaïque 2ème franche	Social	516 400,00 €	160 000,00 €	à retirer				367 000,00	149 400,00 €	29%
Pôle Culturel Huriel	Culture	40 000,00 €	65 500,00 €	on retire 45 500€	20 000,00 €	50,00%			20 000 €	50%
Etude d'extension de la ZAC de la Chapelaude	Développement économique	25 000,00 €	12 500,00 €		12 500,00 €	50,00%			12 500 €	50%
Gîte Saint-Sauvier, cheminement doux entre les communes etc	Développement touristique et culturel	180 000,00 €				0,00%				
	Culture	90 000,00 €	40 355,00 €		40 355,00 €				49 645 €	55,16%
	Tourisme	90 000,00 €	35 645,00 €		35 645,00 €				54 355,00 €	60,39%
Total sur l'enveloppe de base		2 064 401,00	552 000,00		552 000,00 €					

Une explication est donnée concernant toutes les lignes du PACTE avec des modifications de montant pour tenir compte des minorations de subventions concernant la Maison de Santé, la hausse du coût de l'extension de la ZAC d'Huriel et le financement de l'Espace Mosaïque par le Conseil Régional.

Le Conseil Communautaire valide ces propositions.

Espace test agricole à Huriel

Le projet de jardin à Huriel est inscrit dans le dispositif « Petites Villes de Demain ». Différents scénarios avaient été travaillés par le PETR sur sa vocation (verger pédagogique, jardin partagé, espace test agricole).

Aujourd'hui, il existe une mesure PCAET Fonds vert 2025 au titre de laquelle le Département dispose d'une enveloppe de 1,2 million d'euros à répartir entre les 11 territoires.

Comme nous avons prévu dans le PCAET une action dénommée « jardin climatique exemplaire » à Huriel, ce projet peut à présent bénéficier d'une aide de 80 % au titre du Fonds Vert.

Le Conseil Communautaire accepte donc d'inscrire cette opération qui, pour être éligible, devra avoir démarré avant le mois de novembre.

Hôtel d'entreprises de La Chapelaude : point sur la location des ateliers

Un atelier sera occupé dès le mois de juillet par le laboratoire LELEGARD et un second atelier est réservé par M. Yanis AOUINA pour la création d'un self garage.

Une troisième demande est en cours, il s'agit d'un artisan qui fait de la sellerie.

Baignade biologique : point sur l'ouverture du site

Ouverture le week-end du 14-15 juin : 88 personnes le samedi/dimanche

Week end du 21-22 juin :

samedi : 242 entrées

dimanche : 250 entrées (refus de clients à partir de 16 h)

Service Environnement : point sur la convention de service commun

Il s'avère très compliqué d'adresser la convention en début d'année avec les heures d'intervention déjà figées pour chaque commune.

Le bureau propose donc la signature par les communes de la convention générale reprenant les grands principes du service commun et ensuite en fin d'année la signature d'annexes avec les heures effectivement réalisées.

Le Conseil Communautaire retient cette proposition.

Par ailleurs, M. J. COULANJON propose la rédaction d'une fiche avec les heures faites qui serait signée par la commune lors du passage des agents.

Une discussion s'est ensuite engagée sur l'intérêt d'installer des compteurs sur les engins. Cette proposition est écartée pour le moment et le principe de la fiche signée dans chaque commune est retenu.

Point sur la recomposition du Conseil Communautaire en 2026

5 communes ont déjà renvoyé leur délibération approuvant l'accord local (Mesples, Saint-Palais, Treignat, La Chapelaude, Archignat).

Mme H. DESAGE fait part de son regret de voir que cette nouvelle composition désavantage les petites communes qui bénéficie seulement d'un représentant.

Commission tourisme : point sur les projets

La commission travaille sur une carte du territoire qui comprendra sur une face l'ensemble des boucles de randonnées et les GR de pays et sur l'autre face, l'ensemble des lieux touristiques.

Lors de la prochaine Assemblée Générale, cette carte sera présentée.

Questions diverses

✓ Location d'un atelier rue Jean de Brosse à Huriel

Le gérant d'une entreprise qui réalise des impressions murales personnalisées (photos, images, trompe-l'œil, logos, lettrages, ...) chez les particuliers et professionnels, souhaite louer à partir du mois de septembre l'atelier C rue Jean de Brosse qui reste disponible.

Le Conseil Communautaire accepte cette demande à l'unanimité.

✓ Bail du médecin de La Chapelaude

Le bail arrive à son terme le 20 juillet. Le souhait du médecin semble être de prolonger le bail précaire. Cette solution sera retenue si celui-ci ne souhaite pas signer un bail professionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au 24 juillet 2025 à 18 h à Saint Désiré.

Le Président,
Jean-Elie CHABROL

Le secrétaire de séance,
Pierre NOWAK